

Comité d'Action et d'Entraide Sociale de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 03 MARS 2005

Convoquée à 12h45, l'assemblée débute à 12h50.

Membres présents ou représentés :

J. Andreau, F. Antoine, P. Antoine, Y. Aubert, T. Bamba Bâ, M.C. Barré, A. Bastien, A. Belbezet, G. Beluin, A. Berque, C. Blancheteau, D. Boffelli, C. Boghossian, C. Bonnefoy, D. Boussin, G. Braunstein, C. Büchner, C. Caracena, H. Caracena, A. Caron, S. Chane Kon, M. Charrier, Y. Chevrier, S. Clément, Y. Cohen, J-P. Colleyn, V. Conuau, B. Cousin, F. Delteil, M. Derras, S. Desrosiers, V. Duclert, E. Dutartre, D. Fassin E. Ficquet, M.C. Finas, M-C. Fleury, P. Fridenson, O. Friedel, J.C. Galey, M. Gaudet, J. Gillet, L. Ginod, J-P. Goubert, N. Gouric, N. Green, C. Guarischi, C. Guéraud, J.P. Guettet, N. Haddad, E. Handman M. Hengel, D. Hervieu-Léger, A. Horenstein, M. Imbert, R. Jaffrès, A. Juste, J. Kergraisse, B. Leclerc, P. Le Coupé Grainville, A. Le Pape, N. Livet, J. Longerinas, P. Manent, R. Marini, M. Marques-Silva, M.A. Marquet, V. Mélikian, F. Muel-Dreyfus, M.C. Munoz, N. Mutti, S. Nadal, K. Olsen, A. Orain, M.V. Ozouf-Marignier, M. Paccaud, G.K. Peh, D. Pouban, L. Pouget, S. Prin, C. Prochasson, C. Raclin, C. Racofier, C. Raymond, C. Redon, A.K. Renault, J.C. Schmitt, S. Schneider, M. Smadja, G. Tamiatto, L. Touati, C. Vuatrin, N. Vuckovic, F. Weyer.

L'assemblée générale constitue son bureau :

Président : Himalaya Caracena

Secrétaire : Corinne Raclin

Assesseurs : Josseline Gillet et Françoise Weyer.

1 – Le premier point à l'ordre du jour est **le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 février 2004 adopté à l'unanimité.**

2 – Rapport moral 2004

Himalaya Caracena, président du CAES, rappelle que le rapport moral de l'année 2004 a été envoyé à chaque collègue ; il préfère donc insister sur le bilan de la mandature de ces trois dernières années.

Pour les activités consacrées aux enfants, 37 subventions ont été accordées en 2002, 36 en 2003 et 42 en 2004. La seule progression continue concerne les colonies de vacances avec 29 aides accordées en 2004 contre 20 en 2002. Entre 2003 et 2004, le nombre de familles aidées est resté identique. Plusieurs enfants d'une même famille ont donc été concernés, ou un même enfant a bénéficié de plusieurs subventions la même année. Ce poste budgétaire n'a jamais été déficitaire. H. Caracena précise que ces subventions sont attribuées en fonction des revenus et sur présentation d'une facture.

Les activités « vacances familiales » sont elles aussi en progression ; 18 familles ont été aidées en 2002 (contre 10 en 2001), 19 en 2003 et 27 en 2004. Il est rappelé que des subventions sont octroyées aux agents passant leurs vacances dans un gîte, sur présentation préalable d'une facture et en fonction des revenus du foyer, sans plafond de ressources. H. Caracena pense que ce fonctionnement, qui favorise l'individualisme, serait à revoir.

Depuis la dernière élection du CAES en 2002, trois nouvelles activités ont été créées : un cours de danse de salon, un cours de théâtre et un cours d'expression graphique et pictural. En

2003, de courts séjours à caractère sportif ont aussi été organisés ainsi qu'une soirée dansante. Un cycle de conférences, données par des enseignants de l'EHESS a également été inauguré, avec succès, en 2002. Les trois dernières conférences ont été filmées et seront prochainement mises en ligne sur le site de l'EHESS.

Le chapitre des autres manifestations culturelles est ensuite abordé. En 2001, 51 spectacles et 1 exposition avaient été proposés. En 2002, 70 spectacles et 4 expositions ; en 2003, 76 spectacles, puis en 2004, 73. Le nombre de billets vendus est passé de 883 en 2001 à 1 903 en 2004. En 2003 et 2004, 12 expositions ont été annuellement proposées. La vente de billets de cinéma est en constante progression avec 1 655 billets vendus en 2004. H. Caracena souhaite insister sur le succès remporté par les expositions et pense qu'il faut développer cette activité puisqu'elle concerne de nombreux collègues, toutes catégories confondues. Contrairement à d'autres activités, comme l'opéra, les expositions concernent un large public et sont moins coûteuses pour le CAES. Il est remémoré qu'il s'agit d'une question de choix, mais que cela correspond davantage à ce qu'on peut attendre d'un CAES.

La dernière mandature a également été marquée par l'officialisation du partenariat existant depuis longtemps avec le CAES du CNRS et le CAS de la FMSH, avec lesquels des conventions ont été signées. Cette collaboration concerne essentiellement l'atelier des enfants et les activités sportives et artistiques. Pour les spectacles proposés par le CAES de l'EHESS, H. Caracena se demande s'il convient d'ouvrir la billetterie aux agents de ces deux institutions puisqu'il n'y a pas de réciprocité. Il faut savoir qu'un quart des billets vendus par le CAES l'a été à des personnes extérieures à l'EHESS.

Il évoque ensuite la perte des salles du centre André Malraux que la Mairie du VI^e arrondissement louait à l'EHESS, pour les activités sportives, depuis près de 20 ans. Ce changement a provoqué de nombreuses difficultés d'organisation en 2003-2004.

Le CAES de l'EHESS fête cette année ses 30 ans. H. Caracena redit que notre association doit mener, autant que possible, une véritable politique sociale permettant à nos collègues les moins fortunés d'être les principaux bénéficiaires de l'action sociale. Il évoque le système de prêts d'urgence qui a existé durant des années au sein du CAES et qu'il aimerait voir renaître avec le concours d'une assistante sociale attachée à l'EHESS. Cette dernière assurerait une permanence pour les agents comme pour les étudiants.

Le dossier de recouvrement des créances est ensuite évoqué, beaucoup de situations ont été régularisées et à la fin de cette année deux d'entre elles, d'environ 6000 Euros chacune, resteront à recouvrer.

H. Caracena souhaite terminer son intervention en soulignant combien il lui semble important que le CAES adhère à la Fédération Nationale qui regroupe différentes structures sociales de divers établissements auprès des autorités de tutelle, pour obtenir du Ministère de l'Education Nationale une augmentation des moyens et une reconnaissance officielle du travail effectué par les volontaires.

Himalaya Caracena remercie l'équipe sortante pour le travail accompli depuis 2002, et depuis 1999 pour certains membres, et souhaite beaucoup de succès aux prochains membres du CAES.

3 – Rapport financier exercice 2004

Arlette Caron présente le rapport financier pour l'exercice 2004, elle souligne que certaines factures concernant cet exercice ont été émises en 2005 et qu'il en reste encore de l'exercice 2004 à émettre. Celles-ci concernent les mémoires des sommes dues à établir à l'adresse du CNRS et de la MSH pour la période de septembre à décembre 2004. Des recettes relevant de l'exercice 2004, à concurrence de 2 183,50 Euros, ont été encaissées sur l'exercice 2005. Le

solde du voyage au Vietnam sera réglé au mois de février 2005, conformément aux échéanciers établis avec le voyageur.

A. Caron fait ensuite le point sur la situation avec le GARP (Groupement des Assedic de la Région Parisienne). Cet organisme a arrêté d'effectuer les prélèvements automatiques sur le compte de l'association tenu par l'agence du Crédit Lyonnais, rue de Sèvres, sans explication. Le président du CAES a été alerté, par la réception d'une mise en demeure, du paiement à effectuer. Des explications ont été demandées, mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Ce point sera à régler en 2005 et la somme due à régulariser au plus vite.

4 – Rapport des vérificateurs des comptes

Jean-Pierre Guettet présente le rapport élaboré avec Valérie Mélikian et Catherine Redon, vérificateurs des comptes. Le contrôle des comptes a été réalisé par sondage, la vérification des dépenses a constitué l'essentiel de ce contrôle.

J-P. Guettet tient à faire remarquer que les dossiers ont été bien tenus d'une manière générale si ce n'est pour les séjours enfants. Les dossiers manquent, là, d'informations, il n'y a pas d'homogénéité des traitements et le plus surprenant est que le taux de subvention n'apparaissait pas dans les dossiers concernés. Il propose que la nouvelle équipe mette en place une communication sur les subventions accordées aux enfants afin de permettre ensuite une plus grande transparence sur les aides accordées.

Un des animateurs relevant des activités sportives et culturelles a bénéficié du régime fonctionnaire concernant son traitement. J-P. Guettet rappelle que le CAES ne peut employer sous ce régime, il faut donc régulariser ce dossier, notamment avec l'URSAFF.

Toutes les recettes ont été contrôlées et l'ensemble des comptes est exact mais il faut reprendre la présentation du bilan. Une anomalie informatique laisse apparaître le bilan comme faux : les reports de trésorerie apparaissent dans le solde créditeur, ce qui ne respecte pas les règles comptables. Il faut se référer au plan comptable général et présenter le compte de résultats existant.

J-P. Guettet propose d'approuver les comptes sous réserve que la correction du bilan soit effectuée. Arlette Caron est d'accord avec ces remarques, mais tient à signaler que c'est à la demande de ses collègues du CAES qu'elle a aménagé une présentation des comptes plus lisible pour tous. J-P. Guettet précise qu'il faudra que la nouvelle équipe se conforme à une présentation plus normée.

J-P. Guettet souhaite terminer son intervention en remerciant l'équipe sortante qui a effectué un travail remarquable et souligne qu'il serait bon d'envisager que les collègues membres du CAES disposent de dispenses d'heures.

5 – Approbation des comptes de l'exercice 2004

Les comptes sont approuvés à l'unanimité sous réserve que le bilan soit corrigé selon les normes de présentation en vigueur.

6 - Désignation de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2005

Sandrine Nadal et Catherine Büchner se portent volontaires pour la vérification des comptes 2005.

7 – Questions diverses

Riwanona Jaffrès prend la parole pour revenir sur l'idée d'un rattachement d'une assistante sociale à l'EHESS. Ce projet lui semble réalisable : le CAES devrait se renseigner

auprès des services sociaux du Rectorat et de la Mairie de Paris. Puis elle examinerait le dossier avant de le soumettre à la présidence de l'EHESS.

Concernant le système de prêts financiers évoqué par H. Caracena dans son rapport moral, J-P. Guettet indique qu'une association, pour des raisons juridiques ne peut avoir de telles pratiques.

Les questions diverses s'articulent, ensuite, principalement sur le traitement des animateurs et la fréquentation des cours. Il est rappelé par Himalaya Caracena que l'ancienneté de certains animateurs joue sur leurs salaires actuels et qu'il y a eu un nivellement des salaires sur celui des animateurs diplômés. La fréquentation des cours est un souci car les animateurs sont en CDI et s'il fallait annuler un cours peu suivi, le CAES serait dans l'obligation de licencier l'animateur concerné.

Il est également redit, suite à une question, que les subventions sont accordées aux enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare à 14h10

Josseline Gillet	Françoise Weyer	Corinne Raclin	Himalaya Caracena
Assesseur	Assesseur	Secrétaire	Président